

notre commerce, en tous sens, ait été presque anéanti par l'adoption des mesures ministérielles, il a pu se relever un peu par-ci par-là, par suite de l'abaissement de certaines barrières, d'où, inévitablement, une certaine proportion d'amélioration.

Voyons d'abord les chiffres relatifs au précédent "travail plus abondant". Je tiens à dire dès maintenant mon étonnement qu'à pareil moment de crise, et malgré qu'on effectue de si fortes dépenses pour venir en aide aux chômeurs, il soit impossible d'obtenir des départements administratifs des renseignements dignes de foi, voire la moindre indication relative à l'étendue actuelle de la crise du chômage dans notre pays. Pour des raisons que le ministère n'est pas sans connaître, on ne communique pas ces faits au public; ils ne figurent dans aucun rapport de l'Etat. Le ministère du Travail devrait posséder un relevé, un relevé substantiel, mais, apparemment, il n'a aucun document qui jette du jour sur l'étendue du chômage à l'heure actuelle. La pratique est tout à fait condamnable, et la seule explication possible, je pense, c'est que le ministère ne veut pas laisser connaître au peuple le nombre des sans-travail.

J'irai plus loin et je dis qu'un fait beaucoup plus sérieux, c'est que, dans les rapports publics sur le chômage, le Gouvernement joint le travail au service de particuliers et le travail résultant des secours aux chômeurs. Il réunit les deux, de sorte que, dans les rapports communiqués au public, l'état de "l'emploi" au Canada, suivant le sens courant de ce terme, semble accuser une augmentation sur les mois précédents, comme si c'était la preuve d'un regain de prospérité, tandis que c'est seulement l'indice d'un accroissement des secours aux chômeurs, lequel représente un surcroît d'impôts pour les contribuables. A part cela, on ne trouve pas dans les propres statistiques de l'Etat de preuve qui confirme l'assertion contenue dans le discours du trône. "Du travail plus abondant", telle est l'expression employée dans le discours de Son Excellence. Le département du Commerce publie un exposé annuel du travail au Canada. Les chiffres ont pour base d'abord les nombres indices, et, en second lieu, le nombre des personnes employées. Si le travail est plus abondant, nous le verrons mieux en faisant une comparaison entre le nombre des emplois à l'avènement du présent Gouvernement et le nombre des emplois depuis qu'il est au pouvoir. En tirant les chiffres des statistiques mêmes du Gouvernement, j'omets l'année 1930, parce que cette année-là, les membres d'un parti ont occupé le pouvoir une partie du temps, et les honorable députés d'en face, l'autre partie. Le nombre indice pour 1926

[Le très hon. Mackenzie King.]

est fixé à 100, et les chiffres des autres années sont les suivants:

1927	104.6
1928	111.6
1929	119.0
1931	102.5
1932	87.5
1933	83.4

Le chiffre indice pour l'année civile 1933 est le plus bas enregistré depuis 1920. Et cependant on y voit une preuve de travail plus abondant.

J'en arrive au nombre des personnes employées. Le Bureau de statistique a publié un bulletin sur le travail daté du 1er septembre 1930, et un autre, daté du 1er décembre 1933. Dans ma prochaine comparaison, je prends le mois de septembre 1930, parce que c'est la date la plus reculée à laquelle remontent des renseignements compilés depuis l'arrivée au pouvoir du présent cabinet. A cette date, l'Etat avait reçu rapport de 7,334 établissements, et ces rapports indiquaient un total de 1,023,033 employés. Quels sont les derniers chiffres pour le 1er décembre 1933, le dernier mois pour lequel on ait des statistiques sous le régime actuel? Nous constatons une augmentation du nombre des établissements dont le Gouvernement reçoit des données, il est maintenant de 8,428. Dans la compilation des statistiques, il recueille des renseignements de plus d'établissements qu'en 1930, 7,334 alors contre 8,428 aujourd'hui. Mais quel est le personnel total indiqué par ce nombre plus considérable d'établissements? Il comprend 850,486 employés contre 1,023,033 en 1930. Autrement dit, le nombre plus considérable d'établissements qui font rapport ont 172,547 employés de moins. Et cependant on fait dire à la Chambre et aux électeurs par Son Excellence qu'il y a des indices de travail plus abondant au pays. Je cite les propres statistiques du Gouvernement.

La Chambre sait qu'aux époques de génie les établissements les plus considérables résistent plus longtemps. Les plus petits sont les premiers à disparaître. Sans doute, plusieurs des petites compagnies n'ont pas fait rapport et, si on obtenait des renseignements d'elles, le résultat serait encore bien plus mauvais qu'il n'apparaît ici.

L'Etat a recueilli des statistiques sur les engagements du travail. J'ai en main le bulletin publié par le département du Commerce, Bureau des statistiques, section des statistiques générales. Il contient un exposé du nombre des engagements en décembre 1933. Avant de citer des extraits de ce document, permettez-moi de dire que toute la question du travail devient un trompe-l'œil, si on s'appuie sur les chiffres